

P. P. R. R.
Plan de Prévention des Risques

Moyen Vidourte

Zonage Réglementaire

Communes de :
Aigremont, Audais, Brouzet-les-Quissacs, Carnes et Clairan, Corcorne, Crespien,
Fontanes, Gallhan, Junas, Lecques, Maurressargues,
Montirat, Moulazan, Orthoux-Sérignac-Guilhan, Sallinhes,
Sardan, Sommières, Souvignargues, Vic-le-Fesc, Villevelie

Dossier Approuvé
Commune de Corcorne

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
en date du 03.09.2008
N° pour avis municipal
à l'avis préfectoral

Le Préfet

Dominique BELLION

Échelle : 1 : 5 000

Source : DCE, Sinege 2007, DCE30

Legende

Profil en travers

P1

Nombre du profil

93,81 m NGF

Hauteur d'eau max

Zonage

F-Uu = Aléa fort en centre ancien

F-U = Aléa fort en zone urbaine

MU = Aléa modéré en zone urbaine

NU = Aléa fort et modéré en zone non urbaine

R-NU = Aléa résiduel en zone naturelle

R-U = Aléa résiduel en zone urbaine

